

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MARS 2010 A 20H30

*Etabli en application des articles L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Et des articles 20 et 21 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal*

L'AN DEUX MILLE DIX, LE DEUX MARS, à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame GESSANT, Maire.

Convocation adressée le 23 février 2010

<u>Etaient présents (es) :</u> Monsieur SABARDEIL Monsieur MOREAU Monsieur SANZ Madame LOVIAT Madame SIROT Madame LE DORTZ Monsieur BLIN Monsieur BIGO Madame BOUREILLE Monsieur ROBIN Monsieur MESSUS Madame GESSANT Monsieur BODINIER	Monsieur SIRAUDEAU Madame RICAUD Madame HOCHARD Madame WEINGAERTNER Monsieur TREHU Monsieur QUERE Madame HOLLEVOET Madame DEMY Monsieur VRIGNON Madame DEMANGEAT-LECONTE Monsieur RUSSEIL Monsieur GAUTIER Madame GALLANT
<u>Etais absents excusés:</u> Madame SERAZIN (Procuration à Madame BOUREILLE) Madame MONGIN (Procuration à Monsieur MESSUS)	Monsieur MITTEAU (Procuration à Monsieur BODINIER)
<u>Agents Mairie :</u> Melle PESCI - Directrice Générale des Services M. JAHAN - Brigadier chef de la Police Municipale	

Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame LOVIAT est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil adopte à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2009.

ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE SEANCE

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1- FINANCES

1.1 - Budget 2010 - Débat d'Orientations Budgétaires

1.2 - Aide en faveur des victimes du tremblement de terre survenu en Haïti

2 - COMMUNICATION

2.1 - Modification statutaire en matière de haut et très haut débit

INFORMATIONS :

1 - DECISIONS DU MAIRE

2 - DIVERS

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

1- FINANCES

1.1 - Budget 2010 - Débat d'Orientations Budgétaires

Débats :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MESSUS pour le débat d'orientations budgétaires.

Monsieur MESSUS expose :

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3500 habitants et plus,

Vu l'article 29 du règlement du Conseil Municipal ,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif,

Monsieur MESSUS explique qu'il s'agit là d'un débat et non d'une décision. Il expose que l'examen du Budget doit être précédé d'une phase préalable à savoir le débat, qui doit intervenir dans un délai de deux mois précédent le vote du Budget. Celui-ci sera voté le 23 mars. Même si ce débat ne donne lieu à aucune décision, la procédure est intéressante car elle constitue un élément substantiel de la préparation de la phase budgétaire. Elle nécessite une collecte des informations passées, des estimations faites soit par le gouvernement, soit par des experts pour essayer de déterminer dans quel contexte économique nous évoluons. Le débat doit permettre à l'assemblée de discuter des orientations de la collectivité en terme de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

Monsieur MESSUS fait un rappel des éléments importants : L'année dernière a été synonyme de situation économique troublée pour tous les concitoyens, pour les entreprises et pour une grande partie de la planète. Cette année l'est encore malheureusement. Le taux de croissance du PIB aux Etats-Unis sur 2009 est de -2.7% et dans la zone Euro, il est de - 4.1%. Concernant l'économie française, la variation en

volume du PIB français, est de -2,25%. L'investissement des entreprises est de -7.9% avec des prévisions pour l'année 2010 à seulement +0.6%. La période 2008-2009 n'a pas été simple et 2010 ne s'annonce malheureusement pas simple non plus. A titre d'exemple, Monsieur MESSUS explique que le tribunal de commerce de Nantes assiste à une recrudescence importante des dépôts de bilans. Les entreprises ont soufferts pendant un an et demi. Aujourd'hui, après avoir essayé d'ajuster un petit peu les charges, l'activité ne redémarrant pas, cela ne suffit plus. Elles sont exsangues et il est à craindre que s'il n'y a pas de redémarrage assez rapide, les dépôts de bilans continuent. D'ailleurs les prévisions de Pôle Emploi ou de l'Insee sur le nombre de chômeurs sont relativement évocatrices.

Monsieur MESSUS indique que les éléments de cadrage économique, sont des données Dexia, organisme financier qui travaille avec une grande partie des collectivités locales françaises. Cet organisme a donc une source d'informations très importante puisqu'il collecte pratiquement tous les comptes administratifs. Il arrive donc à établir des statistiques, et des études particulièrement précieuses pour les communes.

En ce qui concerne les prévisions de croissance du PIB, elle est de 1.2% pour 2010 contre -2,2% l'année dernière. L'évolution des dotations aux collectivités comme l'ensemble des dépenses de l'Etat, au rythme de l'inflation est estimée entre 1,2 et 1,4%. L'indice INSEE des prix à la consommation sur un an est de +0,7%. L'alimentation reculant de -0.3% sur l'année et l'énergie augmentant de +1.1%.

En terme de croissance, Monsieur MESSUS a signalé que le chiffre n'était pas très important sur 2010, cependant il précise que les experts s'accordent à penser que l'année 2010 va quand même connaître un retournement. En Australie, par exemple, il semblerait que la croissance soit repartie de façon importante. Monsieur MESSUS espère que la France va bientôt connaître la même chose. Le contexte 2010 devrait quand même être plus favorable que 2009, ceci-dit les entreprises ayant souffert, il faudra qu'elles puissent reconstituer assez rapidement leur trésorerie et leurs réserves. Sur le document transmis en annexe des convocations, est mentionné l'évolution annuelle en volume du produit intérieur brut en France depuis 2000. Il a un peu baissé en 2002 et 2003, qui correspondent à une période de crise. Ces crises reviennent à peu près régulièrement dans le monde actuel. En 2008, la croissance était quasiment de 0, l'année dernière en 2009, c'était négatif. Deux chiffres sont mentionnés dans le diagramme ; le 1^{er} chiffre correspond aux prévisions du gouvernement, il est de 0,75%. Le deuxième correspond aux prévisions du consensus des économistes. Il est à noter que le gouvernement a été plutôt pessimiste au vu du chiffre donné par les experts pour l'année 2010.

En ce qui concerne l'évolution de la consommation privée en France, il est à noter que la consommation se maintient. Elle est passée de 0,9% en 2008, à 0,6% en 2009, et est estimée entre 0,8 et 0,7% en 2010.

En revanche concernant l'évolution de l'investissement productif il était négatif en 2009, le gouvernement espère qu'il sera à + 0,6% en 2010, mais les économistes prévoient à nouveau une baisse de -0,8%. Ceci est inquiétant car cet investissement productif c'est les emplois de demain ou d'après-demain.

Les concours financiers de l'Etat : L'Etat a une enveloppe normée qui regroupe la quasi-totalité de ses concours financiers vers les collectivités locales qui font à peu près 50,8 milliards d'euros. La dotation globale de fonctionnement n'est plus indexée sur la croissance mais sur la moitié de l'inflation.

Le FCTVA (6,2 milliards d'euros) devrait faire progresser l'ensemble des concours de l'Etat d'à peu près 1,2%.

Le plan de relance / Reversement anticipé du FCTVA : La ville de Sautron comme un certain nombre de communes l'a demandé. Il est à noter qu'il y a eu 19 540 conventions de signées. Les communes qui ont signé cet accord avec l'Etat s'engageaient à investir sur l'année 2009, autant que sur la moyenne annuelle des périodes 2004 à 2007.

En contre partie, le FCTVA qui habituellement était versé avec deux ans de retard, est versé avec simplement un an de retard, ce qui signifie que les 17 183 communes qui ont voté cette résolution dont Sautron, ont perçu deux fois le FCTVA cette année. L'intérêt était que les communes disposent de fonds pour faire des investissements et maintiennent le niveau de ceux-ci en France, puisque l'investissement des entreprises étaient en baisse.

Monsieur MESSUS expose qu'après ces considérations générales sur lesquelles chacun pourra s'exprimer, il souhaite maintenant évoquer le contexte local.

En terme de recettes de fonctionnement, il est prévu une progression du produit des trois taxes locales. En moyenne de 2002 à 2007, elles ont progressé de 5,5%. Dans cette progression il y a deux éléments qui entre en compte :

- l'augmentation des bases, c'est-à-dire le nombre de logements supplémentaires et la revalorisation annuelle donnée par l'Etat sur la base de la valeur moyenne des logements
- le vote du taux. Ce point sera évoqué dans trois semaines.

L'évolution des dotations de l'Etat intervient également au niveau des recettes de fonctionnement. Il est prévu de le limiter à 1% puisqu'en fait c'est ce qui est prévu au niveau national.

Sont à prendre en compte également les reversements de Nantes Métropole qui augmentent de + 2 %.

La taxe professionnelle reste une incertitude. La commune de Sautron est dans un cas un peu particulier, car elle perçoit une taxe professionnelle unique. Il sera nécessaire le moment venu de négocier avec Nantes Métropole, puisque le système va changer, et que la taxe professionnelle telle qu'elle existait est supprimée. D'ores et déjà, on sait par quoi elle est remplacée et comment elle se calcule. Il y a des simulateurs qui permettent de faire ce calcul. La seule chose que la Commune de Sautron - en tant que membre d'une communauté avec une taxe professionnelle unique - ne sait pas c'est comment et dans quelles conditions, Nantes Métropole redistribuera la nouvelle taxe perçue à la place de la taxe professionnelle. Le calcul est particulièrement délicat puisque à l'époque où Nantes Métropole s'est constituée il y a eu une discussion globale, les communes ont apporté des réseaux, et envoyé du personnel. Nantes Métropole a pris en charge des emprunts et récupéré la Taxe Professionnelle. Tout cela a donné lieu à des négociations. Aujourd'hui, quel calcul va être fait, les calculs de l'époque vont-ils être repris, Monsieur MESSUS ne le sait pas à l'heure actuelle. Pour 2010, il n'y a pas de problèmes ; l'état s'étant engagé à verser de la même façon que les années précédentes, Nantes Métropole va percevoir le même montant et la Commune de Sautron recevra donc la même somme.

L'augmentation des produits des services est estimée à peu près à + 4%. Ceci en raison du vote en Conseil Municipal d'une augmentation de 3 % des tarifs. Il est constaté de plus une légère amélioration, en particulier au niveau de la restauration. Entre le volume et l'effet prix on peut espérer une augmentation de près de 4%.

Concernant la taxe additionnelle au droit de mutation, il faut savoir qu'en 2009, le montant perçu se situe entre 160 et 170 000€. Un budget à 200 000 € avait été fixé sachant que la Commune avait perçu plus de 400 000 €, il y a deux ans. Sur l'année 2010, il conviendra dans les prévisions budgétaires d'être relativement modeste puisque le marché de l'immobilier au moins sur le mois de janvier et de février ne semble pas se relancer, mis à part les constructions neuves, investissements Cellier, qui marchent et ont relativement bien marché sur 2009. Mais ceci ne concerne pas Sautron du moins pour l'instant.

Au sujet des compensations fiscales de l'Etat, il est plutôt envisagé une baisse puisque l'Etat a tendance à se désengager un peu d'un certain nombre de choses.

~~Il est envisagé une progression des charges de personnel liée d'une part aux nouvelles embauches. Ceci est dû en particulier, au fait que lorsque du personnel est embauché en cours d'année sur l'année N, en N+1, il faut le comptabiliser sur 12 mois. Donc mathématiquement, le poste augmente. D'autre part, il y a une revalorisation des salaires tous les ans. Enfin il y a des projets de développement de tel ou tel service qui généreront des créations de postes ou des augmentations d'horaires. Cela devra être débattu dans le cadre du budget.~~

Sur les charges à caractère général, il sera fait en sorte que l'enveloppe reste la même. C'est-à-dire qu'en raison des difficultés de la période actuelle la mairie essaiera de fonctionner avec des charges à peu près identiques à l'année dernière.

En ce qui concerne l'augmentation de la charge de la dette, il est à noter qu'aucun emprunt n'avait été fait depuis deux ans. Sur l'année 2009, un emprunt d'1 500 000 € a été contracté en fin d'année. Le premier prélèvement aura lieu au mois de mars. Cet emprunt d'1 500 000 € était destiné à reprendre une partie de la carrosserie. Il est estimé que de nouveaux engagements importants en terme de foncier devront être pris pour essayer de boucler complètement ce secteur. Un nouvel emprunt sera donc à prévoir si le Conseil Municipal décide au moment du vote du budget, que cette opération foncière doit être faite.

L'augmentation de la charge de la dette est inévitable puisqu'il y aura un emprunt sur 2009 et un sur 2010. Ce qu'il faut voir, c'est que ces emprunts ne sont pas faits pour financer du fonctionnement mais pour financer des investissements. Compte-tenu de l'emprunt qui est estimé pour l'instant à 1,7 millions d'Euros sur l'exercice 2010, l'encours de la dette passerait de 460 € à 618 € par habitants ; ce qui est encore très largement inférieur à la moyenne des communes de même strate qui appartiennent elles

aussi à un groupement à taxe professionnelle unique et pour lesquelles le taux moyen d'endettement pour 2008 était de 890 € par habitant.

Sur la politique fiscale, Monsieur MESSUS fait un rappel sur l'évolution des bases et des taux en 2009. Pour les bases, l'augmentation était de +4,71% pour la Taxe d'Habitation, + 4,40% pour la Taxe Foncière (Foncier Bâti) et +0.75% pour la Taxe Foncière (Non Bâti). La taxe foncière sur les propriétés non bâties qui est le dernier des éléments représentent un montant très faible de 26 à 30 000 €. Pour 2009, la revalorisation annuelle des bases est fixée à 2,5%, et il avait été décidé en Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux.

Pour 2010, la Commission des Finances a déjà commencé à travailler sur ce point et il en sera question dans trois semaines. L'objectif est de rester dans ce qui avait été promis aux sautronnais et qui semble être logique, à savoir que l'on reste sur des évolutions de taux fixés en fonction des budgets, des besoins de la population, mais qui restent raisonnables.

Monsieur MESSUS conseille à chacun de bien étudier l'analyse détaillée par strate de population qui est très intéressante. Sautron est rentré dans une analyse avec Basse-Goulaine, Bouaye, La Montagne, les Sorinières et Thouaré sur Loire. C'est-à-dire les communes de l'agglomération qui ont à peu près le même nombre d'habitants. Cette étude faite par Dexia reprend les comptes administratifs 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008. Ce qui est intéressant c'est de constater les dépenses en frais de personnel pour la Commune de Sautron sur 2008 et 2009 ; respectivement 351€ par habitant et 380 € par habitant, qui sont à comparer aux 413 € par habitant pour la moyenne des communes de même strate. Les chiffres de 2009 ne sont pas encore connus mais on s'aperçoit qu'en 2008, Sautron fait partie des communes qui ont un niveau de dépenses de fonctionnement (en général et en dépenses de personnel) par habitant plutôt bien placé par rapport à la moyenne.

Monsieur MESSUS fait ensuite un rappel sur les taxes. Dans les diagrammes présentés les colonnes représentent la valeur retenue des bases et le trait représente le taux. La multiplication de la base par le taux représente le montant de la taxe perçue par la commune. Il est donc possible de constater une augmentation légère des bases. Ce qui signifie que Sautron est une commune qui grossit lentement mais régulièrement. Monsieur MESSUS explique que la fracture dans la ligne correspond à la suppression de l'abattement à la base votée sous l'ancienne mandature. Comme un abattement avait été supprimé, il a fallu baisser le taux sinon les impôts auraient augmenté. Le taux a donc été baissé de façon à ce que les Sautronnais se retrouvent avec le même niveau d'imposition.

De même sur le foncier bâti, il y a eu une déconnexion entre 2004 et 2005 et depuis les évolutions de taux restent plus que raisonnables.

Monsieur MESSUS précise que lorsque l'on applique une augmentation de 1 ou 2 %, on ne passe pas de 14% de taux à 15% de taux, mais on passe à $14 \times 1,01$ ou $14 \times 1,02$.

Le foncier non bâti a la même rupture puisque les taux sont couplés. C'est-à-dire que lorsque le taux de la taxe d'habitation est voté, les textes de loi imposent de pratiquer la même augmentation ou la même diminution sur le foncier non bâti.

En ce qui concerne le niveau d'endettement, Monsieur MESSUS explique que ce qui est représenté en rouge c'est le niveau d'endettement moyen par habitant dans les communes de 5000 à 10 000 habitants, strate à laquelle appartient Sautron. L'évolution du taux moyen d'endettement par habitant est représentée en bleu. La baisse enregistrée sur les deux dernières années correspond au fait qu'aucun emprunt n'a été contracté. Donc on amortit du capital et comme on ne met pas d'emprunt en face, le montant de la dette diminue automatiquement même si la population stagne.

Pour l'amortissement prévisionnel et l'encours de dette, Monsieur MESSUS explique que si la Commune ne fait plus de nouveaux emprunts, elle aura en 2025, un niveau d'endettement très très faible, mais d'ici là, la municipalité aura certainement des projets pour les Sautronnais.

Et dernier point Monsieur MESSUS aborde le plan pluriannuel d'investissement qui a été présenté pour la première fois l'année dernière et sur lequel a été porté à la demande de membres de la commission des finances, le chiffrage pour un certain nombre d'opérations réalisées. Ce tableau pluriannuel permet de voir ce que la commune doit faire mais aussi ce que la commune a déjà fait. L'année 2009 a vu par exemple, la réalisation de la piste de roller, l'aménagement de l'espace jeunes, et de la cour du multi-accueil, la réfection partielle de la salle A, la réhabilitation de la salle B, le sol des écoles, le parking de la mairie, l'acquisition du restaurant « La porte de Bretagne ». Des dépenses ont également été engagées dans la politique de développement durable. Enfin « en travaux courants d'entretien des bâtiments et de renouvellement des matériels » est mentionné un montant de 490 000€. Monsieur MESSUS explique que ce

montant correspond à un parc immobilier assez important qui compte-tenu de l'âge de certains bâtiments, nécessite des travaux d'entretien et de remise à niveau réguliers.

Sur 2010 sont positionnés, la halle, la réflexion sur l'espace Phelippes Beaulieux (pour l'instant on en est au stade des études), les vestiaires C et D et l'acquisition de la zone de la carrosserie dont Monsieur MESSUS a fait mention précédemment. Pour 2010 également, un budget avec un certain nombre d'actions est prévu pour la politique de développement durable.

Le budget de fonctionnement concernait la première partie du DOB. Le budget d'investissement correspond à ce plan pluriannuel, mais dans les deux cas il n'y aura pas de vote ce jour. Il se fera dans trois semaines. En ce qui concerne les halles et les vestiaires C et D les travaux sont déjà en cours. Pour le reste, la discussion sera ouverte.

Madame le Maire reprend la parole et revient sur un certain nombre de points. Tous les projets évoqués sont des projets de mandat qu'il s'agisse de réserve foncière, qu'il s'agisse des études énergétiques et des travaux en rapport, ou de l'accessibilité des bâtiments. Ou qu'il s'agisse encore de l'Espace Phelippes Beaulieux puisque pendant la campagne la possibilité avait été émise soit de l'améliorer soit de lui adjoindre une autre salle. L'étude va donc être lancée. Le terrain de foot synthétique comme un certain nombre de travaux de maintien et de rénovation des bâtiments ou de matériels faisaient également partie des projets de mandat de sa liste. Il s'agit aussi d'y ajouter le maintien et le développement de la qualité des services rendu aux sautronnais. Tout cela à un coût. Madame le Maire rappelle qu'un certain nombre de services en particulier en faveur de la petite enfance ou des personnes âgées a été amélioré, et cite pour exemple le service de restauration qui a été repris en régie municipale, avec l'instauration progressive d'une restauration bio.

Elle évoque de plus, la nécessité de prévoir les nouveaux besoins et futurs besoins de la population, pour établir un plan d'investissement bien réparti sur toutes les années à venir.

Madame le Maire explique que l'emprunt peut paraître important, mais il est obligatoire si l'on veut aussi construire entre autre du logement social et de la primo-accession à la propriété qui sont énormément demandés aujourd'hui. Dans cette démarche de dimension sociale, il ne s'agit pas de faire des terrains spécialisés pour telle ou telle population, mais d'établir une réelle mixité sociale. Il faut donc mettre en réserve du foncier.

Madame le Maire estime que beaucoup de choses ont déjà été faites au cours des deux années passées, même si certaines ne sont pour l'heure que peu visibles. Madame le Maire rappelle que rien ne se fait en un jour. Certains projets paraissent peut-être mettre du temps à voir le jour, cependant les procédures sont extrêmement délicates à mettre en place. Pour exemple, le projet des halles a pris un peu de retard car sont venus se greffer au projet de construction, un certain nombre de contraintes en matière de sécurité demandées par les services d'incendie et de secours. Pour les vestiaires C et D, de nombreuses contraintes sont également apparues. Les associations utilisatrices des salles C et D ont notamment demandé des rectificatifs au projet. C'est un projet qui date de 4 ans, la municipalité a fait au plus vite mais il a fallu reprendre le projet à la base en tenant compte des remarques des associations et des normes actuellement en cours pour les vestiaires sportifs.

Madame le Maire rappelle, comme l'a dit précédemment Monsieur MESSUS que les impôts n'ont pas été augmentés en 2009. Il ne sera certainement pas possible de continuer de cette façon en 2010 et dans les années à venir. En effet, les services apportés à la population ont un coût et il faut que chacun y participe.

Monsieur GAUTIER souhaite faire un petit constat, à savoir que le mois de mars est commencé et il lui semble que pour débattre des orientations 2010, cela paraît déjà relativement tard. Ensuite dans le document qui a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, un certain nombre de projets est inscrit en dernière page mais qui ne donne pas de véritables orientations. Il revient sur la ligne « projets à forte implication municipale » appliqué au projet de maison de retraite médicalisée / crèche partenariale et comprend par conséquent qu'il n'y a qu'un projet à forte implication municipale et que les autres projets n'ont pas besoin d'implication. Pourtant selon lui, pour un certain nombre de projets en cours de réalisation, il y a des débordements budgétaires importants. Il cite pour exemples les halles ou le nouveau parking de la mairie. Il indique que l'opposition ne manquera pas de tenir informés les sautronnais de l'ensemble de ces faits. Il note par ailleurs, une absence de projets de la municipalité en ce qui concerne le logement, bien que lors des vœux de début d'année, Madame le Maire en ait fait un sujet de prédilection. Il pense que les jeunes sautronnais apprécieront. Monsieur GAUTIER rappelle que la Commune est toujours à 6% de logement social et il estime qu'il n'y a pas de quoi s'en féliciter.

Par ailleurs, Monsieur GAUTIER dit avoir honte des vestiaires des salles C et D. Il explique que l'ensemble des équipes qui joue dans ces salles ne veut même plus recevoir les équipes visiteurs. Cela n'est pas digne de Sautron.

Monsieur GAUTIER souhaite passer la parole à Monsieur RUSSEIL qui va détailler un certain nombre de points.

Madame le Maire souhaite répondre avant de passer la parole à Monsieur RUSSEIL. Elle n'est pas d'accord avec Monsieur GAUTIER et explique que si la Commune fait des réserves foncières c'est pour faire du logement, pour la plupart social, ou en primo-accession. Elle rappelle que sur le secteur de la carrosserie le nombre de logements sociaux a été augmenté à 30%. Sur le secteur de Beausoleil, le nombre de logements sociaux a été fixé à 30 voir 35 %. Madame le Maire informe de plus qu'elle reçoit beaucoup plus de personnes pour de la primo-accession, notamment des jeunes couples, que pour du logement social. Le projet de Beausoleil inclut un projet de primo-accession important, elle ne peut donc laisser dire que rien n'est fait pour le logement. Pratiquement tous les terrains de la carrosserie sont aujourd'hui rachetés afin de construire des logements et pas seulement une maison de retraite médicalisée et une crèche partenariale. Et en ce qui concerne Beausoleil, un certain nombre de promoteurs ont été mis en concurrence pour faire du logement.. Tous les programmes qui voient le jour aujourd'hui sur la rue de Bretagne ont une part de logements sociaux imposée par la municipalité. Le terrain derrière le cimetière va être exploité afin de faire 100% de logement social. Madame le Maire estime que par ces actions la municipalité essaie de favoriser au maximum le logement. Elle rappelle que son équipe est élue depuis deux ans et qu'en deux ans beaucoup de choses ont été faites. Concernant les vestiaires C et D, ces derniers sont effectivement en très mauvais état, mais si des travaux ont été lancés et que le choix de la démolition et de la reconstruction a été fait, c'est justement que la municipalité a conscience qu'ils ne sont plus acceptables. Des travaux sont donc prévus. Madame le Maire ne peut une nouvelle fois laisser dire que les bâtiments ne sont pas entretenus quand près 500 000 € sont alloués chaque année à cet effet. Que pour l'instant Monsieur GAUTIER ne soit pas satisfait des vestiaires C et D, elle le comprend et ne l'est pas plus mais elle estime avoir tout fait pour mener à bien ce projet et qu'il puisse démarrer le plus vite possible. Quant au parking de la mairie il était indispensable de l'agrandir en raison d'un besoin de places supplémentaires. La maison a été abattue parce-qu'il y avait des problèmes de visibilité à la sortie de la mairie et par conséquent des risques d'accidents majeurs. Tout le monde se félicite de ce parking, Madame le Maire n'a eu aucun retour négatif. Il a été fait le plus simplement possible avec quelques espaces verts conservés, avec une place handicapée et des appuis vélos qui vont être confortés. Il y a douze places supplémentaires, elle ne pense qu'il s'agissait d'un projet hors de prix. Quant à la politique de forte implication municipale, elle estime s'être suffisamment battue pour obtenir cette maison de retraite médicalisée et la crèche qui y sera associée. Ce n'était pas une partie très facile à mener et Madame le Maire se félicite de voir aboutir le projet car il s'agissait d'une demande réelle des Sautronnais. Cela ne pourra se faire en un jour, elle espère que le permis de construire pourra être déposé rapidement, pour un début de travaux au premier semestre 2011. Elle rappelle que son équipe s'est battue également avec le Conseil Général et Nantes Métropole pour le cheminement d'accès aux Naudières. Elle vient enfin d'obtenir satisfaction, cela aura toutefois un coût, car il est demandé à la Commune de participer à la réalisation du cheminement piétonnier jusqu'aux Naudières. Malheureusement, ce cheminement ne sera pas réalisé avant l'automne prochain.

Monsieur RUSSEIL prend la parole et explique que jusqu'ici aussi bien en Commission préparatoire que dans le DOB il a été beaucoup question de macro-économie. Il lui semble que la partie relative à Sautron aurait mérité d'être analysée beaucoup plus profondément.

Lors de ce débat d'orientation budgétaire l'opposition voudrait constater que les actes correspondent aux déclarations. Or elle constate que sur plusieurs sujets il n'y a en fait aucune orientation précise.

Ainsi en est-il de la maîtrise du foncier : le conseil a voté l'institution d'une ZAC sur le secteur de la carrosserie mais en fait les seuls projets sont la maison de retraite médicalisée et semble t-il la crèche. Toute une partie de cette ZAC n'a pas de destination foncière précise. Pour Beausoleil rien n'est précis en ce qui concerne la réalisation de logements sociaux. L'aménagement de ce secteur va consister en un classique aménagement immobilier sous la férule des promoteurs rendus libres de leurs choix entre primo accessions et logements pour investisseurs. Les déclarations de Madame le Maire lors des vœux, sur la nécessaire venue de jeunes à Sautron n'auront pas de suite concrète. Viendront à Sautron de nouveaux habitants disposant de revenus confortables et en général ce ne sont pas encore les jeunes. Où est ici l'orientation que l'opposition défend bien sûr en faveur de la venue à Sautron de jeunes ?

Madame le Maire parle de projets à « forte implication » communale concernant la maison de retraite et la crèche partenariale : mais qu'en est-il en ce qui concerne le terrain de la carrosserie et des portes de Bretagne (1 200 000€) ? Sera t-il en partie ou en totalité ou pas du tout facturé à l'aménageur : l'opposition ne voit pas ici d'orientation nette et d'engagement fort et précis de la municipalité. Là encore rien ne permet de distinguer une orientation précise sur l'aménagement du centre bourg qui dans ces conditions finira par être construit tout au long de la rue de Bretagne par les promoteurs dont

l'objectif est d'utiliser tout les espaces possibles et au plus prêt de la rue de Bretagne créant ainsi l'effet couloir tant redouté et que nos successeurs reprocheront à la municipalité actuelle car il ne permettra plus d'aménager les accès du centre.

Madame le Maire a demandé de voter une charte incluant l'adhésion à l'agenda 21. Or que voyons nous : vaguement 150 000€ inscrits sans détails.

D'autre part la municipalité dénote de l'avis de l'opposition, d'une incertitude des comptes assez considérable. En effet, outre l'incertitude concernant la carrosserie (1 200 000 €), le parking de la mairie (270 000 € avec l'achat de la maison), les suppléments de coût des halles (450 000€), la chute de l'excédent de fonctionnement lors de l'exercice 2009 (246 000€) au lieu de 600 000€ précédemment (l'affectation du coût de rachat des portes de Bretagne pour 300 000 € venant effectivement réduire cet excédent), c'est au total une somme de 2 274 000€ qui est en jeu et pour laquelle il serait bienvenu que des orientations effectivement stratégiques soient prises et débattues pour l'établissement du budget 2010 . Dans ces conditions on peut même se demander si la destination du prêt de 1,7M€ prévu et que l'opposition pourrait approuver à bien une affectation pertinente qu'on pourrait alors qualifier de stratégique. A noter que se pose alors le rôle que pourrait avoir une imposition certes plus élevée mais par ailleurs mieux répartie selon les moyens des contribuables.

D'autre part Madame le Maire parle d'extension de l'Espaces Phelippes Beaulieux : là aussi les coûts peuvent être importants et les surprises fort désagréables au plan financier : continuer dans cette voie sans réflexion préalable risque à nouveau d'être préjudiciable aux intérêts de la commune.

Au total l'opposition conclut que ce débat d'orientation budgétaire est insuffisant et ne dégage pas de lignes directrices pour l'avenir de la commune et que par conséquent les sommes engagées ne seront pas totalement efficaces.

Madame le Maire souhaite revenir sur plusieurs questionnements que se pose Monsieur RUSSEIL et qui sont contradictoires avec ce qu'il a reçu comme informations en particulier dans la Commission Urbanisme. Un périmètre d'aménagement a effectivement été créé autour de la carrosserie, qui a été confié à une société publique d'aménagement qui s'appelle Nantes Métropole Aménagement. Cette dernière effectue actuellement une étude financière sur la revente d'un certain nombre de terrains puisque ces terrains ont été achetés par la Commune. Cela n'était pas simple, beaucoup de transactions ont été menées et il fallait que la Commune soit acquéreur de ces terrains pour qu'après effectivement elle puisse déterminer exactement ce qu'elle souhaitait en faire. Depuis le départ, il est dit que sur la partie ouest de la carrosserie serait installée la maison de retraite médicalisée, et la crèche qui est tout à fait institué. Monsieur RUSSEIL avait l'air de mettre en doute la création de cette crèche, elle est en cours de réalisation comme la maison de retraite médicalisée. De plus, il a toujours été dit qu'il y aurait 30% de logements sociaux sur ce secteur, plus de la primo-accession à la propriété etc... Selon Madame le Maire, les propos de Monsieur RUSSEIL sont contradictoires notamment en début de discours, puisqu'à la fois il dit que la municipalité est favorable au développement du logement social et de la primo-accession et qu'en même temps elle ne le met pas en oeuvre. Or sur le secteur de Beausoleil et sur le secteur de la carrosserie, une large place a été faite au logement social et à la primo-accession. Mais Madame le Maire le répète, il s'agit de mettre en place une réelle mixité sociale, et non de faire des quartiers de logements sociaux ou des quartiers de primo-accession ou des quartiers de logements privés.

Monsieur GAUTIER prend la parole et rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'il y a 6 % de logements sociaux à Sautron.

Madame le Maire rectifie et dit qu'il y a 7,8% de logements sociaux. Elle ajoute que la commune a un passé qu'elle ne pourra rattraper en quelques jours. Elle estime que Monsieur GAUTIER la pointe du doigt plus que Nantes Métropole elle-même. Nantes Métropole sait très bien que la commune a un arriéré qui n'est pas propre aux deux années passées. Sautron n'est d'ailleurs pas seule dans ce cas, la Chapelle sur Erdre a encore moins de logements sociaux. Il faut certes rattraper ce pourcentage, mais cela ne se fera pas en un jour.

Monsieur GAUTIER estime que Madame le Maire qui n'est pas aux affaires depuis deux ans mais depuis beaucoup plus longtemps, avait connaissance de cette situation alors qu'elle était première adjointe.

Madame le Maire répond qu'elle est maire depuis deux ans et qu'elle gère la commune depuis deux ans ce qui n'était pas le cas auparavant. Il y avait auparavant un autre maire qui avait une autre politique, qui n'est pas tout à fait la sienne. La politique sociale engagée sur la commune est très importante.

Madame le Maire revient sur les propos de Monsieur RUSSEIL relatifs au parking de la Mairie. Elle explique que ce qui a été voté c'est une enveloppe globale, le coût des travaux s'est finalement élevé à 58 700 €, et non 100 000€ comme en a fait mention Monsieur RUSSEIL. Le parking est revenu à 58 700€, les frais de démolition de la maison ne sont pas inclus dedans. De plus, les frais de démolition comprenaient toute la partie située derrière le cimetière.

Madame le Maire souhaite également revenir sur le projet des halles et indique qu'elle donnera des précisions importantes lors du Budget. Il ne faut pas faire d'amalgame entre les halles et le parc. En ce qui concerne le parc qui va être entièrement réaménagé, notamment les cheminements, l'éclairage et les réseaux, cela représente un coût certain. Mais ce coût ne doit pas être inclus dans le coût des halles. Madame le Maire explique que la commune n'était pas dans l'obligation de refaire le parc en même temps que les halles, mais ce choix a été fait afin qu'il y ait un ensemble cohérent aux yeux de la population. Madame le Maire donnera lors du vote du budget le coût réel du bâtiment halle et le coût réel du parc. Seront également transmis le coût des renforts de sécurité demandés par les services de secours. En effet, ces halles qui peuvent se fermer ont exigé des compléments de sécurité importants.

Monsieur RUSSEIL répond qu'il ne fait pas d'amalgame, toutefois lorsque des sommes importantes se cumulent, il y a un moment où dans un débat d'orientations budgétaires, on ne peut se contenter de la macro-économie. Il faut regarder localement. Monsieur RUSSEIL sait très bien comme Madame le Maire faire la différence entre les coûts d'aménagement du parc et le coût des halles. D'autant plus qu'il a soutenu les halles, car il croit à ce projet. Il ne s'agit pas d'une critique du passé, mais de voir comment on fait pour l'avenir.

Madame le Maire répond par rapport aux halles, que l'augmentation n'est pas si importante que ça. Elle est liée notamment à l'ajout d'un local technique qui était une option au départ, elle est également liée à des contraintes de sécurité et à un certain nombre de modifications demandées par la Commission. La somme affectée pour les halles au départ était une somme de base. Par la suite un certain nombre d'améliorations ont été exigées qui ont fait augmenter le budget. Ce qui a fait augmenter le coût global de l'opération c'est le parc qui a été inclus dans l'opération. En ce qui concerne le bâtiment lui-même, l'augmentation n'est pas si forte. Madame le Maire rappelle également que des subventions ont été demandées pour la réalisation de ce bâtiment, qui correspondent à plus de 45% du coût. Enfin elle ajoute concernant les halles, que la municipalité était partie sur la base d'un bâtiment à 1 000 000 € HT. Bien que des ajouts aient été fait, ce montant n'est pas atteint. Quant à l'Espace Phelippes Beaulieux, il est bien entendu que des travaux ne vont pas être engagés n'importe comment sans une étude. Or il est prévu cette année au budget une étude de faisabilité pour voir s'il est préférable d'améliorer l'état actuel de l'EPB, de conforter certaines choses ou de construire à côté quelque chose de supplémentaire. Cette étude sera lancée dès que le Conseil Municipal aura voté le budget. Madame le Maire rejoint l'opposition sur ce point, il n'est pas question d'engager des sommes d'argent n'importe comment. D'autre part, Madame le Maire rappelle qu'un Conseil des Sages a été mis en place, elle a donc demandé à ce Conseil de bien vouloir se pencher sur la politique culturelle de la ville et vers quelle option il fallait se diriger. Enfin, Madame le Maire souligne que le plan pluriannuel d'investissement n'est pas figé, il est tout à fait possible de revenir sur certains projets qui finalement seront considérés trop coûteux, ou impossible à réaliser.

Monsieur RUSSEIL dit que les éléments transmis par Madame le Maire concernant l'EPB, à savoir d'une part une étude de réalisation et d'autre part un projet culturel élaboré par le Conseil des Sages, sont beaucoup plus intéressants et qu'ils permettent de rentrer davantage dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Il précise qu'il ne votera pas pour les travaux de l'EPB tant que ces étapes n'auront pas été réalisées.

Madame le Maire précise que le document qui a été transmis est un tableau, sur lequel tout ne peut être mentionné. C'est un tableau d'intentions. En ce qui concerne par exemple le terrain de foot synthétique prévu pour 2014, il est bien entendu qu'une étude va être faite. La municipalité souhaitait aussi qu'une plate-forme de déchets verts soit réalisée. Une étude sera également réalisée avant d'envisager quoique ce soit. S'il est estimé que la plate-forme a peu d'utilité ou coûtera trop cher, le projet ne pourra aboutir.

Monsieur SIRAUDEAU prend la parole et ajoute que sur la zone de la carrosserie, en deux ans un périmètre d'études a été voté ; la Commission Urbanisme s'est réunie à plusieurs reprises pour dégager un programme ; une société d'aménagement comme Nantes Métropole Aménagement a été mandatée pour vérifier la faisabilité de cette opération ; un mode opératoire a été choisi et a fait l'objet d'une délibération ces dernières semaines. Selon lui, la municipalité ne peut être accusée d'avoir « traîné ». D'autre part en ce qui concerne Beausoleil, dire que l'intention est de refaire la même chose que ce qui a pu être fait lors du précédent mandat en terme d'urbanisme, est une erreur. En effet, dégager une consultation d'aménageur, sur la base d'un cahier des charges qui impliquera derrière une convention

d'engagement de l'aménageur qui sera retenu, sur les objectifs sociaux que Madame le Maire a exprimé (de 2/3 de logements construits en terme de locatifs social et d'accession abordable), ce n'est pas ce qui a été fait ces dernières années, mais c'est bien l'intention de la municipalité actuelle et qui plus est avec des engagements environnementaux qui sont ceux de la réglementation non pas d'hier mais de demain. Monsieur SIRAUDEAU évoque également la modification du PLU et souhaite préciser que les trois constructions qui sont en cours sur la rue de Bretagne ont été signées par les prédécesseurs de la présente équipe municipale. De plus, la commission urbanisme a travaillé pour dégager des principes légaux et juridiques qui permettent d'empêcher les constructions en façade de la rue de Bretagne soit par des protections paysagères soit par des marges de recul. Ces éléments juridiques ont été intégrés par Nantes Métropole, positionnés dans la procédure de modification du PLU telle qu'elle a été soumise à l'enquête publique. Monsieur SIRAUDEAU précise à Monsieur RUSSEIL, qu'il aurait pu voir - s'il avait consulté cette enquête publique - la volonté de la commune qui est de ne pas renforcer l'effet couloir sur la rue de Bretagne.

Monsieur VRIGNON souhaite faire une remarque, il lui semble que Monsieur SIRAUDEAU et Madame le Maire ont répondu sur tous les points à Monsieur RUSSEIL sauf sur un. En effet, il pense avoir entendu que Monsieur RUSSEIL a demandé si la forte implication par rapport à la maison de retraite est une forte implication uniquement dans la réalisation ou si elle est également financière.

Madame le Maire répond qu'il y a une implication de la commune, un engagement de la commune et une participation de la commune à la réalisation de cette maison médicalisée bien entendu. Aujourd'hui, un plan financier est en cours de réalisation entre Mutualité Retraite (futur gestionnaire) et la Nantaise d'Habitation (futur bâtisseur) mais bien entendu la Commune participera à l'élaboration de cette maison de retraite médicalisée. Madame le Maire ne peut dire à quel niveau, à l'heure actuelle. Un pourcentage de participation est établi en lien avec le Conseil Général, et à ce jour on ne dispose pas des modalités exactes de calcul par rapport à cela. Il est question d'une participation de 700 à 800 000 € mais Madame le Maire ne peut répondre précisément. C'est un forfait par lit réalisé.

Madame DEMANGEAT-LECONTE souhaite faire une remarque. Selon l'opposition, ce DOB est relativement léger, très succinct et les pages concernant la commune de Sautron sont minimalistes au regard des descriptifs du panorama mondial et français. Par exemple, s'il a en effet été question de la fiscalité locale, c'est principalement la liste des projets en terme de dépenses d'investissement qui a été communiquée mais pas d'informations précises ou même de tendance concernant le crédit d'investissement, notamment les dotations globales. Concernant également le fonctionnement, l'Agenda 21 pourrait être une ligne de conduite avec des engagements forts en dépense. Selon Madame DEMANGEAT-LECONTE l'Agenda 21 est un sujet dont Madame le Maire a beaucoup parlé notamment lors des vœux et pourtant cela ne se traduit par aucun engagement concret et aucune somme qui pourrait aller en face. Même chose pour le bio. Madame le Maire a parlé du bio, mais il n'y a pas de volumes, et pour l'instant il n'y a rien de présenté dans le débat d'orientation budgétaire.

Madame le Maire souhaite faire remarquer qu'il y a dans le plan pluriannuel d'investissement, une ligne qui s'appelle politique de développement durable, à laquelle est affectée 150 000€. Cela fera aussi partie de l'Agenda 21. Celui-ci va se mettre en place mais cela nécessitera certainement le renfort d'un cabinet d'études. Il faudra de plus y associer la population, les associations, le Conseil des Sages, les Conseils de Quartiers. Un certain nombre d'actions ont déjà été mises en place et entre dans le cadre de l'Agenda 21. Mais ce projet qui est fort, nécessite qu'on le formalise.

Madame DEMANGEAT-LECONTE souhaite poser une autre question. En face de développement durable, il est explicitement indiqué « budget à répartir selon les conclusions des études énergétiques » avec en dessous le montant. Cela laisse supposer qu'il s'agit exclusivement des conclusions des études énergétiques. Ces conclusions vont aboutir à quoi concrètement ? Vont-elles aboutir à des réflexions au niveau des bâtiments ?

Madame le Maire répond que selon le résultat des études et des conclusions, un certain nombre de travaux devra effectivement être engagé. Cependant il ne sera certainement pas possible d'engager l'ensemble des travaux ; ceux-ci pouvant atteindre des sommes considérables. Il y a donc des choses qu'il faudra faire en urgence. Cette année par exemple, un certain nombre d'ampoules va être remplacé dans les bâtiments par des ampoules basse consommation. Puis petit à petit, les conditions énergétiques des bâtiments communaux seront améliorées.

Madame le Maire précise enfin qu'un certain nombre de réponses sera apporté lorsque le budget sera exposé dans trois semaines.

Sans autre commentaires Madame le Maire clôt le débat.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

1.2 - Aide en faveur des victimes du tremblement de terre survenu en Haïti

Débats :

Madame le Maire expose qu'Haïti a rencontré des difficultés majeures avec le tremblement de terre qui est survenu récemment. Dans le cadre de sa politique d'aide à des personnes en difficulté, la municipalité avait l'année dernière opté pour verser chaque année une somme correspondant à 50 centimes d'euros par habitant sautronnais, pour venir en aide à des populations en difficultés. Il est donc proposé d'octroyer une subvention de solidarité à Haïti d'un montant de 3 500 €. Cette somme serait versée à la Fondation de France qui soutient un certain nombre de projets qui vise à restaurer les conditions d'hygiène et de vie des habitants d'Haïti à court et long terme.

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les difficultés rencontrées par les victimes du tremblement de terre survenu en Haïti en janvier 2010,

Considérant l'aide apportée par la Fondation de France qui soutient des projets visant à restaurer les conditions d'hygiène et de vie, et dans la durée, à reconstruire : soutien psychosocial des populations traumatisées, relance de l'agriculture et de filières économiques, reconstruction de bâtiments collectifs, crèches, écoles, lieux de soins, d'habitations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de solidarité d'un montant de 3 500 € à la Fondation de France - Solidarité Haïti - BP22 - 75008 PARIS ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés:

VOTANTS	29
POUR	29
CONTRE	
ABSTENTIONS	
ABSENTS EXCUSES	

Débats :

Monsieur RUSSEIL souhaite savoir si la commune prévoit une aide pour les sinistrés de Vendée.

Madame le Maire rappelle que la municipalité s'est donné comme ligne de conduite l'année précédente d'allouer une somme correspondant à 50 centimes par habitant sautronnais pour une action humanitaire dans l'année. Elle pense que l'on ne peut effectivement rester sourd à la détresse de la Vendée. Elle propose deux options : soit une décision est prise le soir-même, soit la question est remise à l'ordre du jour du Conseil Municipal suivant. Madame le Maire rappelle toutefois que la Vendée ne connaît pas le même contexte de dénuement qu'Haïti qui n'a aucun moyen. En France, les habitants qui ont tout perdu et qu'il faut aider bien sûr, ont quand même leurs assurances qui vont intervenir. De plus l'Etat, les Conseils Régionaux et Généraux vont leur venir en aide. En revanche, Madame le Maire comprend tout à fait que les Conseillers Municipaux veuillent apporter une aide aux départements voisins. Madame le Maire informe qu'elle n'a pour l'instant pas reçu de demande officielle, ni de l'Association des Maires de France, ni d'aucune association.

Monsieur MESSUS ajoute que la question à se poser est de savoir par quel biais va être versée cette subvention. Cette décision nécessite de se laisser un temps de réflexion.

Monsieur RUSSEIL approuve les propos de Monsieur MESSUS et précise qu'il faut se donner le temps de connaître le contexte d'entraide dans lequel vont être versées les subventions. D'ici le 23 mars, la municipalité aura peut-être plus d'éléments d'information.

Madame le Maire partage ces avis d'autant plus qu'un Conseil Municipal est prévu dans trois semaines et propose d'évoquer ce point au préalable en Commission des Finances et Bureau Municipal puis de le présenter lors du prochain Conseil.

2 - COMMUNICATION

2.1 - Modification statutaire en matière de haut et très haut débit

Débats :

Madame le Maire expose que Nantes Métropole détient et cela depuis le District et le SIVOM, la compétence facultative de grands équipements de transport et de télécommunication. Cette compétence avait permis en son temps à Nantes Métropole de mettre en place le réseau très haut débit Oméga. Aujourd'hui le libellé apparaît trop restrictif pour Nantes Métropole qui souhaite étendre largement les faisabilités techniques et financières du réseau Oméga. Lors du Conseil Communautaire du 11 décembre dernier, a été votée la possibilité de développer cette politique numérique et il est obligatoire pour les Conseils Municipaux de délibérer sur ce point.

Madame le Maire précise qu'il reviendrait à dire que les collectivités territoriales ou leurs groupements donc Nantes Métropole peuvent établir et exploiter un réseau de communication électronique et non plus seulement créer une simple infrastructure de génie civil.

Monsieur SANZ explique que cette décision n'aura pas d'impact sur la couverture Haut-Débit sur Sautron. Certains propriétaires ont des difficultés à recevoir le Haut Débit. Ce n'est pas cette structure qui amènera le Haut Débit à ces habitations. Il est ici question de donner à Nantes Métropole la capacité de travailler avec tel ou tel opérateur pour fournir des services sur des infrastructures mises en place sous sa responsabilité. La législation a changé il y a quelques temps et elle donne désormais la possibilité à des collectivités lorsque celles-ci estiment que les opérateurs conventionnels n'apportent pas le service attendu en Haut Débit, de se substituer sur les infrastructures. C'est une mise à niveau des compétences de Nantes Métropole.

Madame DEMANGEAT LECONTE demande si à ce jour, la mairie de Sautron est bien connectée au réseau Oméga, par exemple pour le logiciel Oscar.

Monsieur SANZ répond par l'affirmative.

Madame le Maire expose :

Vu l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent établir et exploiter un réseau de communications électroniques et non plus seulement créer une simple infrastructure de génie civil.

Vu la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Considérant la compétence facultative « grands équipements de transports et de télécommunications » détenue par Nantes Métropole depuis 2001,

Considérant que cette compétence est la reprise de la compétence exercée par le District de l'Agglomération Nantaise qui, elle-même avait été définie à l'origine par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Nantaise le 28 septembre 1990.

Considérant que cette compétence a permis à Nantes Métropole d'établir le réseau très haut débit OMEGA.

Considérant que le libellé apparaît aujourd'hui trop restrictif au regard des nouvelles compétences conférées aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans le domaine de l'aménagement numérique des territoires, par la loi sur la confiance dans l'économie numérique visée ci-dessus.

Considérant qu'il convient d'élargir le domaine de compétence de Nantes Métropole s'agissant de cette délégation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'actualisation de la rédaction de la compétence « grands équipements de télécommunications » en lui substituant le libellé :
« - établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du code des postes et communications électroniques
 - acquisition des droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures ou réseaux existants
 - mise à disposition aux opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux de telles infrastructures ou réseaux
 - fournitures des services de communications électroniques dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales ».

L'article 2 des statuts de Nantes Métropole, relatif aux compétences facultatives, sera donc rédigé comme suit :

- a) Hébergement des gens du voyage,
- b) Actions foncières : élaboration et gestion du programme d'action foncière,
- c) Actions et réalisations en faveur des personnes handicapées,
- d) Refuge pour animaux abandonnés et errants,
- e) Environnement, cadre de vie :
Actions pour l'aménagement :
 - des cours d'eau
 - des espaces naturels, des sites dégradés, à vocation de loisirs.Action pour la création et l'aménagement des promenades le long des cours d'eau,
Prévention des risques technologiques et naturels majeurs et lutte contre les pollutions,
Actions d'observation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable à l'échelle communautaire.
- f) Participation aux constructions nouvelles de lycées et extension des lycées existants
- g) **Grands équipements de transport**
- h) Actions et réalisations en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche
- i) Eclairage public
- j) Distribution et production d'électricité, distribution de gaz
- k) Enfouissement de tous types de réseaux
- l) Production et distribution de chaleur : réseau de chaleur
- m) - établir et exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du code des postes et communications électroniques
 - acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants
 - mettre de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux
 - fournir des services de communications électroniques dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés:

VOTANTS	29
POUR	29
CONTRE	
ABSTENTIONS	
ABSENTS EXCUSES	

INFORMATIONS :

1 - DECISIONS DU MAIRE

Décision n°52AG du 03 décembre 2009 relative à la signature d'un marché pour la réfection et l'agrandissement du parking de la Mairie, avec la société EUROVIA, pour un montant de 38 929 € HT, soit 46 559,08 € TTC

Décision n°01AG du 11 janvier 2010 relative à la signature d'un marché pour la construction d'une halle au parc de la Linière avec :

- la société ANDRE BTP, pour un montant de 203 895 € HT soit 243 858,42€ TTC (lot n°1) ;
- la société OMS, pour un montant de 460 789,75€ HT soit 551 104,54€ TTC (lot n°2) ;
- la société SNA OUEST, pour un montant de 103 056,03€ HT soit 123 255,01€ TTC (lot n°3) ;
- la société AGC GLACISOL, pour un montant de 136 682€ HT soit 163 471,67€ TTC (lot n°4) ;
- la société ECTI, pour un montant de 116 661,96 € HT soit 139 527,70€ TTC (lot n°6) ;
- la société PIRAUD, pour un montant de 14 168,68€ HT soit 16 945,74€ TTC (lot n°7) ;
- la société LANDAIS ANDRE, pour un montant de 258 487,30€ HT soit 309 150,81€ TTC (lot n°8).

Décision n°02AG du 06 janvier 2010 pour une concession nouvelle, au nouveau cimetière, emplacement 595, concession N° 727

Décision n°03AG du 11 janvier 2010 pour l'achat d'une case au columbarium, n° W10, concession n° 728

Décision n°04AG du 14 janvier 2010 pour le renouvellement d'une concession, emplacement n° 438, concession n° 520

Décision n°05AG du 18 janvier 2010 pour l'achat d'une case au columbarium, n° W11, concession n° 729

Décision n°06AG du 28 janvier 2010 relative à la signature d'un contrat d'assistance pour la gestion du parc informatique de la Mairie avec la société SCIT pour une durée d'un an et pour un montant de 19 000 €HT soit 22 724€ TTC.

Décision n°07AG du 30 janvier 2010 pour une concession nouvelle, au nouveau cimetière, emplacement 596, concession N° 730

Décision n°08AG du 15 février 2010 relative à la signature d'un marché avec la société BOUGO, dans le cadre de la construction d'une Halle au Parc de la Linière, pour un montant de 18 178,85€ HT soit 21 741,90€ TTC, correspondant au lot n°5 peinture / revêtement de sols / faux plafonds.

Décision n°09AG du 25 février 2010 relative à la signature d'un marché d'une durée de 5 ans maximum à compter du 1^{er} février 2010 avec les sociétés suivantes :

- lot n°1 / Contrôle technique des installations électriques et gaz des bâtiments communaux : Société Qualiconsult (44481), pour un montant annuel de :
 - ↳ vérification de base : 4 748,12€ TTC,
 - + option halles couvertes dans le parc de la Linière : 119,60€ TTC,
- lot n°2 / Contrôle technique des équipements sportifs : Société SPORTEST (44118), pour un montant biennal de : 954,25 €TTC,
- lot n°3 / Contrôle technique des aires de jeux : Société SPORTEST (44118), pour un montant annuel de : 535,92 €TTC.

2 - DIVERS

Madame le Maire informe, concernant les élections, que chacun a désormais reçu le calendrier des bureaux à tenir. Les bureaux devront être tenus de 8h00 à 18h00, puis pour le dépouillement. Chacun a son affectation et Madame le Maire demande aux assesseurs d'être bien présent dès 8h00 le matin avec les Présidents et Vice-Présidents.

Concernant la visite du Sénat, Madame le Maire tiendra informé les participants. Elle a bien noté que Madame DEMANGEAT LECONTE n'a pas reçu l'information, et la lui retransmettra le lendemain.

Madame le Maire informe du projet de création d'un Office Notarial sur la Commune de Sautron d'ici la fin de l'année.

Dans le Bulletin Municipal qui paraîtra fin mars, il y aura une information concernant le passage à la télé tout numérique qui va se faire le 18 mai prochain. Des plaquettes d'information sont à disposition à la mairie et ont été distribuées à l'ensemble des Conseillers Municipaux dans leur boîte aux lettres en mairie. De plus, Madame le Maire rappelle qu'il est prévu le passage d'un bus d'information sur la Commune, le 31 mars prochain. Enfin, l'information a d'ores et déjà été diffusée dans la lettre mensuelle.

Monsieur SIRAUDEAU rappelle la Commission Urbanisme du 03 mars qui aura pour objet le secteur de Beausoleil. Il adressera par mail dès le 03 mars au matin, le tableau d'analyse des propositions qui ont été reçues, à l'ensemble des membres de la Commission.

Monsieur VRIGNON regrette que Madame SERAZIN soit absente ce soir, car il a reçu le compte-rendu de la Commission Jeunesse et Sport dans lequel il est marqué absent. Il signale que pour cette Commission, deux personnes dont lui, ont reçu la convocation deux jours après que la réunion ait eu lieu. Ceci du fait que la convocation a été envoyée par mail et que le mail passait dans les « courriers indésirables ».

Madame le Maire répond qu'elle s'aperçoit effectivement qu'il y a de plus en plus de problèmes avec les mails, et elle pense qu'il sera nécessaire de reprendre les envois ou dépôts dans les boîtes aux lettres en mairie, de convocations « papier ».

Madame DEMANGEAT LECONTE précise que les mails peuvent être envoyés avec accusé de réception, et qu'il est donc possible de savoir s'ils ont été ouverts ou non.

Monsieur RUSSEIL informe qu'il a été saisi de plaintes relatives à la coupe d'arbres, chemin du Diable. En effet, un propriétaire a abattu des chênes sur le domaine public. Monsieur RUSSEIL demande si la Commune est au courant.

Madame le Maire demande s'il n'y a pas de confusion avec la route de Brimberne.

Monsieur RUSSEIL répond par la négative. Il s'est rendu lui-même sur place, le jour précédent.

Madame le Maire dit qu'elle n'est pas au courant. Elle explique qu'elle a été saisie d'un cas similaire, route de Brimberne, où une douzaine d'arbres a été abattue sur un terrain privé, par un propriétaire, en vue de la construction de sa maison. Ce propriétaire va recevoir un courrier de la mairie, lui demandant de replanter immédiatement ces arbres, car il s'agit d'une trame verte qui doit être préservée et confortée.

Monsieur RUSSEIL précise que l'affaire qui le concerne se situe en bas du Chemin du Diable.

Madame le Maire répond que les policiers municipaux seront envoyés sur les lieux le lendemain pour faire un constat.

Elle évoque de plus, les remarques de sautonnais concernant les arbres qui ont été abattus pour la construction des halles. Parmi ces arbres, deux ou trois d'entre eux étaient en très mauvais état phytosanitaire. La preuve en est que pendant la tempête, un arbre a été complètement étêté. Cependant, elle indique que 7 arbres ont été abattus à l'emplacement des futures halles, mais 7 arbres seront replantés.

Madame DEMANGEAT-LECONTE poursuit sur le sujet et explique que dans le petit bois qui rejoint le chemin vers Bongarant, elle a remarqué à plusieurs reprises, notamment pendant les vacances scolaires, des scouts qui coupaient beaucoup d'arbres. Elle souhaite savoir qui entretient ce petit bois en temps normal et si les scouts ont l'autorisation de le faire.

Madame le Maire répond que les scouts n'ont pas d'autorisation et ont déjà reçu des courriers de la part de la mairie, leur demandant d'arrêter la coupe des arbres. Madame le Maire a également reçu les chefs scouts pour leur expliquer qu'elle ne voulait plus qu'il y ait de coupes et d'abattages sans que la commune en soit informée.

Monsieur GAUTIER informe Monsieur SIRAUDEAU que Madame GALLANT et lui-même n'assisteront pas à la réunion concernant l'aménagement du site de Beausoleil pour les raisons suivantes : ils n'acceptent pas le rejet des souhaits formulés à l'unanimité par la commission d'urbanisme. Par ailleurs, après lecture du cahier des charges, il trouve que les engagements restent très flous et laissent les futurs aménageurs à peu près libre de faire ce qu'ils veulent.

Madame le Maire rappelle que les commissions sont forces de proposition. En l'occurrence, la commission urbanisme a fait une proposition que le bureau municipal n'a pas acceptée à la majorité. Le Bureau Municipal a la voix finale sur les propositions, comme le Maire peut avoir la voix finale sur le Bureau Municipal s'il ne se dégage pas une majorité suffisante. Elle explique que Monsieur SIRAUDEAU n'était pas d'accord avec le Bureau Municipal, il l'a exprimé et a bien retransmis les souhaits de la Commission, cependant la décision reste entre les mains du Bureau Municipal.

Madame le Maire rappelle qu'il n'est pas question de supprimer mais de réduire le pourcentage de logements sociaux afin de favoriser une véritable mixité sociale. Il ne s'agit pas de créer une zone prédisposée à telle ou telle sorte d'habitat. Deux tiers de logements sociaux et de primo-accession représentent déjà une forte proportion de logements adaptée à de jeunes couples et familles.

Monsieur GAUTIER demande à Madame le Maire de bien relire le cahier des charges, car selon lui ça n'est pas ce qui y est inscrit. Cela n'est pas aussi précis que ça.

Monsieur SIRAUDEAU prend acte de l'absence de Monsieur GAUTIER, et la regrette car même s'il y a une petite divergence sur le nombre de logements à caractère social ou abordable, pour autant tous les autres engagements apposés sur le papier ont été approuvés à l'unanimité. Monsieur SIRAUDEAU rappelle qu'il s'agit d'une convention d'aménagement, ce qui implique un certain nombre de droits et d'obligations à respecter. S'ils ne l'étaient pas, la collectivité devrait en tirer les conséquences, en engageant les poursuites nécessaires.

Monsieur GAUTIER propose de lire le cahier des charges : « l'objectif est d'atteindre 60% » et non 2/3 , « à répartir entre des logements locatifs sociaux et de l'accession à prix abordable pour favoriser l'accueil des jeunes ménages ».

Monsieur SIRAUDEAU répond qu'il s'agit là exactement des propos tenus par Madame le Maire et lui-même. Il indique que le chiffre a été arrondi à 2/3 pour le propos, mais c'est effectivement 60% qui est indiqué dans le cahier des charges - comme l'a dit Monsieur GAUTIER - à répartir entre le logement social et l'accession abordable, pour favoriser l'arrivée des jeunes couples. Monsieur SIRAUDEAU ne voit pas du tout où se situe la contradiction par rapport aux propos tenus par Madame le Maire et lui-même.

Monsieur MESSUS signale que si le Bureau Municipal n'a pas retenu la proposition de la Commission, il a quand même revu sa position en passant de 50% à 60%.

En ce qui concerne les Conseils de Quartiers, Monsieur BLIN informe que deux réunions ont eu lieu au mois de février. Certains objectifs de réflexion ont été déterminés et l'un d'entre eux porte sur la circulation douce à Sautron et notamment sur la mise en place d'appui-vélos. Nantes Métropole a déjà soumis un projet à la municipalité. Les Conseils de Quartiers ont travaillé sur ce projet. Une synthèse de ce travail a été présentée à Madame le Maire, puis sera proposée à Nantes Métropole.

Monsieur MESSUS rappelle que la Commission des Finances se réunira le jeudi 04 mars pour discuter du budget.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h25

Sautron, le 23 mars 2010
Le Maire,

Marie-Cécile GESSANT